

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 644 000 euros
Domaine de Beaubourg - 1 rue du Chenil
CS 30175 CROISSY-BEAUBOURG
77435 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2
786 920 306 RCS MEAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 JUIN 2024

LA SOUSSIGNÉE :

La société **DELPAREF**, société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros dont le siège social est à PARIS au 37 rue de la Victoire - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 692 035 421 (Ci-après l'« **Associé Unique** »),

Représentée par M. Adriano SEGANTINI, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 370 217 actions de la société **CORA** sus-désignée, (Ci-après la « **Société** »),

(...)

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- (...)
- Affectation du résultat dudit exercice ;
- (...)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat, soit la perte de l'exercice s'élevant à 430 815 916,64 € de la façon suivante :

- Au compte « REPORT A NOUVEAU » l'intégralité de la somme, soit..... 430 815 916,64 €
Dont le solde passera de 425 656 513,61 € à – 5 159 403,03 €

L'Associé Unique reconnaît en outre qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende par action
31/12/2020	Néant	Néant
31/12/2021	44 796 257 €	121 €
31/12/2022	50 319 894,64 €	135,92 €

(...)

QUATRIÈME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Certifié conforme à l'original par

LE PRÉSIDENT

La société DELPAREF

Représentée par son Président,

Monsieur Adriano SEGANTINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adriano Segantini', with a long horizontal stroke extending to the left.

Cora SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Associé unique
Cora SAS
1, rue du Chenil
77183 Croissy Beaubourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cora SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles, dont les montants nets s'établissent respectivement à 389,6 m€ et 121,9 m€ au bilan au 31 décembre 2023, sont évalués à leur coût d'acquisition et ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des actifs corporels et incorporels en lien avec la cession ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie retenue et les données sur lesquelles se fondent les valeurs de marché retenues (prix de cession, valeur foncière).

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Amélie Wattel

Bilan Actif
CORA S.A.S.

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	724 943	388 657	336 286	514 068
Fonds commercial	499 563 443	393 144 733	106 418 710	499 461 021
Autres immobilisations incorporelles	43 031 926	27 878 084	15 153 841	11 773 788
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	543 320 312	421 411 475	121 908 837	511 748 877
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	88 754 485	255 919	88 498 566	88 726 500
Constructions	988 244 487	738 469 530	249 774 957	252 806 122
Installations techniques, matériel et outillage industriel	373 664 620	349 966 375	23 698 245	53 863 719
Autres immobilisations corporelles	98 298 136	93 075 445	5 222 690	13 458 985
Immobilisations en cours	18 654 729	1 277 817	17 376 912	33 161 314
Avances et acomptes	5 006 536		5 006 536	9 607 108
TOTAL immobilisations corporelles :	1 572 622 992	1 183 045 085	389 577 906	451 623 748
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	141 410 758	20 600 000	120 810 758	183 703 177
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 241		21 241	
Prêts	13 393		13 393	19 286
Autres immobilisations financières	1 084 652		1 084 652	1 061 981
TOTAL immobilisations financières :	142 530 044	20 600 000	121 930 044	184 784 443
ACTIF IMMOBILISÉ	2 258 473 347	1 625 056 560	633 416 788	1 148 157 069
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	713 135		713 135	1 062 365
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	319 754 622	5 633 323	314 121 300	342 335 855
TOTAL stocks et en-cours :	320 467 757	5 633 323	314 834 435	343 398 220
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	73 161 354		73 161 354	76 503 692
Créances clients et comptes rattachés	93 612 072	3 345 157	90 266 915	99 582 308
Autres créances	98 784 938		98 784 938	177 841 922
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	265 558 364	3 345 157	262 213 208	353 927 922
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 524 577		99 524 577	91 251 923
Charges constatées d'avance	10 057 762		10 057 762	10 076 510
TOTAL disponibilités et divers :	109 582 339		109 582 339	101 328 433
ACTIF CIRCULANT	695 608 460	8 978 479	686 629 981	798 654 575
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 954 081 807	1 634 035 039	1 320 046 768	1 946 811 645

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 644 000	5 644 000	5 644 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	84 065 928	84 065 928
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	564 400	564 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	425 656 514	425 653 451
Résultat de l'exercice	(430 815 917)	50 322 957
TOTAL situation nette :	85 114 925	566 250 736
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	116 752 581	113 206 230
CAPITAUX PROPRES	201 867 506	679 456 967
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	6 013 541	9 260 531
Provisions pour charges	3 337 225	6 662 369
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 350 766	15 922 900
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 017 823	143 889
Emprunts et dettes financières divers	355 500 213	396 053 571
TOTAL dettes financières :	356 518 037	396 197 459
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	157 992	201 201
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	577 354 424	656 586 246
Dettes fiscales et sociales	130 409 506	138 858 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 607 546	38 525 313
Autres dettes	10 954 170	20 096 848
TOTAL dettes diverses :	751 325 646	854 066 526
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	826 821	966 592
DETTES	1 108 828 497	1 251 431 778
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 320 046 768	1 946 811 645

Compte de Résultat (Première Partie)
CORA S.A.S

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	3 556 793 059	22 075 752	3 578 868 811	3 714 813 010
Production vendue de biens	214 302 625		214 302 625	207 940 727
Production vendue de services	107 888 594	2 514 236	110 402 830	94 478 245
Chiffres d'affaires nets	3 878 984 277	24 589 989	3 903 574 266	4 017 231 981
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 681 985	13 401 371
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 351 404	26 341 856
Autres produits			11 898 831	12 629 144
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 942 506 486	4 069 604 352
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 805 532 513	2 992 680 628
Variation de stock de marchandises			29 007 970	(21 659 746)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(242 135)	444 839
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			349 230	(472 280)
Autres achats et charges externes			380 388 122	371 848 042
TOTAL charges externes :			3 215 035 701	3 342 841 482
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			73 618 599	77 416 532
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			421 512 769	410 299 707
Charges sociales			123 579 197	122 727 156
TOTAL charges de personnel :			545 091 967	533 026 863
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			59 362 745	62 169 090
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 278 251	7 583 764
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 169 939	3 332 984
TOTAL dotations d'exploitation :			70 810 935	73 085 837
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 614 938	4 490 418
CHARGES D'EXPLOITATION			3 909 172 140	4 030 861 132
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			33 334 346	38 743 220

Compte de Résultat (Seconde Partie)
CORA S.A.S

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	33 334 346	38 743 220
Bénéfice attribué ou perte transférée	15	13 853
Perte supportée ou bénéfice transféré	5 866	5 161
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	4 494 122	1 702 506
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		975 041
Autres intérêts et produits assimilés	1 678 845	1 584 357
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	110 057	79 043
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	6 283 024	4 340 947
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 000 000	
Intérêts et charges assimilées	14 861 414	13 232 372
Différences négatives de change	557 063	136 824
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	31 418 477	13 369 196
RÉSULTAT FINANCIER	(25 135 453)	(9 028 248)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 193 041	29 723 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 848 063	1 984 490
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 705 234	98 065 922
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 485 743	21 664 900
	60 039 040	121 715 313
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 411 479	951 208
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 268 806	51 137 710
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	445 833 152	17 207 122
	498 513 438	69 296 040
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(438 474 398)	52 419 273
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 032	10 664 887
Impôts sur les bénéfices	532 529	21 155 093
TOTAL DES PRODUITS	4 008 828 564	4 195 674 465
TOTAL DES CHARGES	4 439 644 481	4 145 351 508
BÉNÉFICE OU PERTE	(430 815 917)	50 322 957

Dénomination :	SAS CORA
Siège Social :	1, rue du Chenil 77435 Marne La Vallée Cedex 2
R.C. :	B 786 920 306

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 320 046 768 €
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de - 430 815 917 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

- Fonds commercial
- Evolution nette des stocks
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Capitaux Propres
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Crédit bail
- Détail du résultat exceptionnel
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société - Liste des filiales et participations

Les comptes annuels ont été établis conformément au PCG (art. 833-1, art. 833-2/1).

Les comptes sociaux de CORA SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition
- les fonds commerciaux acquis
- les dépenses de packaging

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis du fait que leur durée d'utilisation est illimitée.

Historiquement un test de dépréciation annuel est réalisé afin de justifier la valeur des fonds de commerce à l'actif du bilan et d'asseoir la nécessité de constater des éventuelles dépréciations et ce conformément aux directives du règlement de l'ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015. La performance du fond commercial est suivie et testée au niveau de l'ensemble des magasins de l'enseigne Cora.

Pour 2023 Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'une estimation basée sur la valeur d'entreprise retenue dans le cadre de la cession à carrefour.

La durée générale retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est comprise entre 1 et 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

En cas d'indice de perte de valeur, les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation. Le cas échéant, les tests de dépréciation sont effectués au niveau des hypermarchés sur la base d'un DCF (sur une période de 5 ans), dont les hypothèses clés sont l'évolution de l'activité (CA et EBE), l'évolution de l'inflation long terme et le taux de WACC.

Pour 2023 Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une estimation basée sur la valeur d'entreprise retenue dans le cadre de la cession à carrefour.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- pour les constructions : entre 20 et 40 ans
- pour les agencements, aménagements, installations : entre 6 ans 2/3 et 10 ans
- pour le matériel et outillage : entre 5 et 10 ans
- pour le matériel de transport et informatique : entre 3 et 5 ans
- pour le mobilier de bureau : 10 ans

Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas amortis.

En complément, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provision réglementées, est constaté à chaque fois que les durées d'amortissement fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables

DEPRECIATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELLES EN LIEN AVEC LA CESSION

Dans le contexte du rachat par Carrefour, un indicateur de perte de valeur est apparu qui déclenche la réalisation d'un test de dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels.

Sur la base de la transaction, nous avons estimé une valeur de dépréciation en comparant la valeur de l'entreprise avec la valeur de nos immobilisations

Conformément à la norme comptable, ce test doit être dans un premier temps réalisé sur les actifs corporels (au niveau le plus fin, à savoir le magasin) et ensuite sur les actifs incorporels de l'ensemble de la société

Dans un premier temps, le test d'impairment a consisté à comparer la valeur nette comptable des actifs corporels immobilisés au 31.12.2023 avec la valeur d'entreprise de chaque magasin, calculée selon la méthode du multiple estimé avoir été retenu dans la transaction.

Dans un second temps, cette dépréciation théorique est comparée à une valeur foncière réalisée sur chaque magasin.

La valorisation du foncier et des constructions étant supérieure pour tous les magasins à la VNC des immobilisations corporelles que sont les terrains et les constructions, seules les « autres » immobilisations n'ayant pas une nature immobilière (agencement, matériel, immobilisations en cours, actifs non identifiés) ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une fois calculée la dépréciation des actifs corporels, la dépréciation des actifs incorporels a été obtenue par différence.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique.

L'entreprise procède à une évaluation des titres à chaque clôture annuelle sur la base d'une valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de la quote-part de situation nette et/ou les projections de cash flows futurs, nette de dette.

La différence éventuelle ainsi calculée correspond au montant de la provision pour dépréciation sauf pour le cas où un dispositif particulier peut être mis en place en cas de moins-value de cession de titres.

Dans le cadre de la cession à Carrefour, la valeur des titres de participation de match a été appréciée sur la base de la valeur d'entreprise fixée dans la transaction

STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode du dernier prix d'achat connu, sous déduction des ristournes et coopérations commerciales, sous réintégration des coûts logistiques et des dépréciations nécessaires lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à celle définie ci-dessus.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut-être estimé de manière fiable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités affectées à une lettre de crédit en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Seules les disponibilités non affectées à une lettre de crédit figurent au bilan pour leur contre-valeur à la fin de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours fait l'objet d'une provision en totalité.

FAITS MARQUANTS

Louis Delhaize nous a informé de son intention de céder CORA France au groupe Carrefour pour en assurer son avenir et mieux soutenir sa croissance. L'accord signé le 12 juillet 2023 vise la cession des 60 hypermarchés CORA France et de son siège social à travers l'acquisition des titres d'apport. Dans la cadre de cette transaction, aucun remboursement de la dette de Cora France vis à vis de Delparef n'est prévu.

Sur la base de cet accord et du calcul de la valeur de marché de CORA, une provision sur l'actif incorporel, corporel et financier a été comptabilisée.

Cette provision figure dans les comptes pour un montant de 451 millions d'euros.

Certaines filiales de CORA n'ont pas été retenues dans le cadre de cet accord et ont fait l'objet d'une cession.

Il s'agit des titres EDG (307 k€) et CORA courtage (500 k€).

La cession de distridyn qui n'est pas intégré à la transaction doit également intervenir avant le closing de l'opération.

L'alliance aux achats avec Carrefour a pris fin au 28/02/2023 pour la France.

Certains fournisseurs ayant anticipé la signature des contrats 2023 (avant la date de fin février) sont sortis de manière anticipée du contrat carrefour.(entre le 01/01 et le 28/02/2023).

Elle a été remplacée par une nouvelle alliance aux achats conclue avec Intermarché

PASSIFS EVENTUELS

CORA fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités fiscales, sociales et administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation, de la sécurité alimentaire ou de toute autre activité réglementée. en 2023 Cora n'a pas fait l'objet de contrôles fiscaux ou sociaux significatif.

A l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre CORA et ses co-contractants, notamment ses partenaires, prestataires ou fournisseurs et entre CORA et ses salariés.

CORA est engagée dans un nombre limité de procès ou litiges dans le cours normal de son activité, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou autorités de la concurrence.

Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par la société et leurs experts ont fait l'objet de provisions dans les comptes.

Les enquêtes ouvertes en 2018 par l'autorité de la concurrence française sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire ont été closes le 20 février 2024, sans poursuite.

La Société a analysé les arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 relatifs au droit à congés payés pour les arrêts de travail de longue durée, ainsi que la décision du Conseil constitutionnel du 8 février 2024. Concernant les arrêts maladie posés par les employés dans cette période de rétroactivité, la probabilité de sortie de ressources est considérée comme faible au regard des demandes formulées à l'heure actuelle. A ce titre, la Société n'a constaté aucune provision au 31 décembre 2023. A noter que la promulgation de la loi en date du 22 avril 2024 et le faible nombre de demandes à la date d'arrêt des comptes n'a pas modifié l'analyse de la société.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Un nouveau litige (concernant un collectif d'anciens salariés) est survenu après la clôture. Une évaluation du risque a été réalisée et s'élève à environ 9 m€.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

La valorisation des actifs corporels, incorporels et certains financiers a été réalisée en tenant compte de la valeur d'entreprise retenue dans le cadre de la cession à carrefour.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Les engagements financiers donnés s'élèvent :

- au titre d'indemnités de départ à la retraite à 57 706 286 €
- au titre d'un plan de retraite entreprise à prestations définies à 799 390 €

Les évaluations des indemnités de départ en retraite sont basées sur les droits de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Hypothèses économiques

- taux d'actualisation : 3,25%
- taux d'inflation long terme : 3,10%
- taux moyen de charges sociales patronales : 40,35% pour les cadres et les maîtrises et 29,54% pour les employés

Hypothèses démographiques

- age de départ en retraite : suite à la réforme 2023 sur les retraites 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les maîtrises et employés nés à compter du 01/01/1968
- tables de mortalité : Tables INSEE TD/TV 2017-2019
- tables de turnover : Tables par catégorie de salariés (cadres, maîtrises et employés) basées sur l'historique des 3 dernières années. Les taux sont dégressifs par tranche d'âge et nuls à partir de 55 ans.

Depuis l'exercice 2021, la société a tenu compte de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 faisant suite de la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Cette décision porte sur le rattachement des avantages d'un plan aux périodes de service et favorise l'approche consistant à linéariser sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

L'impact sur le montant de l'engagement a été de -248 950 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	536 348 723		7 329 987
TOTAL immobilisations incorporelles :	536 348 723		7 329 987
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	88 982 419		
Constructions sur sol propre	329 082 846		6 565 700
Constructions sur sol d'autrui	26 261 939		208 035
Constructions installations générales	604 828 129		33 310 993
Installations techniques et outillage industriel	378 955 086		14 496 053
Installations générales, agencements et divers	13 513 900		
Matériel de transport	21 315 814		766 440
Matériel de bureau, informatique et mobilier	57 007 184		4 535 102
Emballages récupérables et divers	2 872 526		
Immobilisations corporelles en cours	33 161 314		34 732 687
Avances et acomptes	9 607 108		4 997 903
TOTAL immobilisations corporelles :	1 565 588 265		99 612 912
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	188 303 177		167
Autres titres immobilisés			21 241
Prêts et autres immobilisations financières	1 081 266		34 521
TOTAL immobilisations financières :	189 384 443		55 930
TOTAL GÉNÉRAL	2 291 321 431		106 998 829

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		358 398	543 320 312	
TOTAL immobilisations incorporelles :		358 398	543 320 312	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		227 934	88 754 485	
Constructions sur sol propre		1 093 937	334 554 610	
Constructions sur sol d'autrui	1 886 353	17 996	24 565 624	
Constructions installations générales	3 117 017	5 897 852	629 124 253	
Install. techn., matériel et out. industriels		19 786 519	373 664 620	
Inst. générales, agencements et divers		213 415	13 300 485	
Matériel de transport		788 971	21 293 283	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		459 975	61 082 311	
Emballages récupérables et divers		250 470	2 622 057	
Immobilisations corporelles en cours	49 211 116	28 155	18 654 729	
Avances et acomptes	9 598 476		5 006 536	
TOTAL immobilisations corporelles :	63 812 963	28 765 223	1 572 622 992	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	21 241	46 871 345	141 410 758	
Autres titres immobilisés			21 241	
Prêts et autres immo. financières		17 743	1 098 045	
TOTAL immobilisations financières :	21 241	46 889 088	142 530 044	
TOTAL GÉNÉRAL	63 834 204	76 012 708	2 258 473 347	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Fonds commercial	102 422	27 012		129 434
Autres immobilisations incorporelles	24 497 423	4 127 716	358 398	28 266 741
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 599 845	4 154 728	358 398	28 396 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	229 926 248	5 572 964	280 265	235 218 947
Constructions sur sol d'autrui	18 293 579	391 757	727 212	17 958 125
Constructions installations générales	459 146 965	24 243 440	5 856 844	477 533 561
Installations techn. et outillage industriel	325 091 367	18 469 634	19 786 519	323 774 482
Inst. générales, agencements et divers	13 500 268	1 755	213 415	13 288 608
Matériel de transport	18 362 783	1 592 424	788 971	19 166 235
Mat. de bureau, informatique et mobil.	46 736 524	5 054 137	459 975	51 330 687
Emballages récupérables et divers	2 650 865	133 426	250 470	2 533 821
TOTAL immobilisations corporelles :	1 113 708 598	55 459 537	28 363 670	1 140 804 465
TOTAL GÉNÉRAL	1 138 308 443	59 614 265	28 722 067	1 169 200 641

Amortissements dérogatoires

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	4 307 771		
Constructions sur sol d'autrui	41 485		
Constructions installations générales	2 238 716	2 533 388	
Installations techniques et outillage industriel	17 773	525 250	
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	743	93 235	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	888	822 383	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	6 607 375	3 974 256	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	6 607 375	3 974 256	

ETAT DES AMORTISSEMENTS (suite)

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre	4 307 771	2 878 423
Constructions sur sol d'autrui	41 485	332 662
Constructions installations générales	4 772 104	2 523 346
Installations techniques et outillage industriel	543 023	600 293
Installations générales, agencements et divers		298
Matériel de transport	93 978	150 072
Matériel de bureau, informatique et mobilier	823 271	550 186
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :	10 581 632	7 035 281
Frais d'acquisition de titres de participations		
TOTAL GÉNÉRAL	10 581 632	7 035 281

ETAT DES PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	113 206 230	10 581 632	7 035 281	116 752 581
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	113 206 230	10 581 632	7 035 281	116 752 581

Provisions pour litiges	3 437 282	1 470 152	1 118 143	3 789 291
Prov. pour garant. données aux clients	552 640	490 888	552 640	490 888
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	17 960	1 500	16 350	3 110
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	11 915 018	1 207 399	8 054 940	5 067 477
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	15 922 900	3 169 939	9 742 073	9 350 766

Prov. sur immobilisations incorporelles		393 015 299		393 015 299
Prov. sur immobilisations corporelles	255 919	41 984 701		42 240 620
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	4 600 000	16 000 000		20 600 000
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	6 426 738	5 633 323	6 426 738	5 633 323
Provisions sur comptes clients	1 874 469	2 644 929	1 174 241	3 345 157
Autres provisions pour dépréciation	766 453		766 453	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	13 923 578	459 278 251	8 367 432	464 834 398

TOTAL GÉNÉRAL	143 052 708	473 029 822	25 144 786	590 937 744
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Dont dotations et reprises :		
- d'exploitation	11 448 191	14 790 011
- financières	16 000 000	
- exceptionnelles	445 581 632	10 354 775

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 393	6 429	6 965
Autres immobilisations financières	1 084 652		1 084 652
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 098 045	6 429	1 091 616
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 494 101		2 494 101
Autres créances clients	91 117 971	91 117 971	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	96 508	96 508	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	907 781	907 781	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	25 938 371	25 938 371	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 609 802	5 609 802	
État - Divers	173 385	173 385	
Groupe et associés	22 128 951	22 128 951	
Débiteurs divers	43 930 140	43 930 140	
TOTAL de l'actif circulant :	192 397 011	189 902 910	2 494 101
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	10 057 762	8 511 651	1 546 111
TOTAL GÉNÉRAL	203 552 817	198 420 989	5 131 828

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursement des prêts dans l'exercice	5 893
Prêts et avances consentis aux associés	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 017 823	1 017 823		
Emprunts et dettes financières divers	15 431 558	9 404 648	5 895 360	131 549
Fournisseurs et comptes rattachés	577 354 424	577 271 171	83 253	
Personnel et comptes rattachés	41 226 503	41 226 503		
Sécurité sociale et autres organismes	50 445 804	50 445 804		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	20 790 698	20 790 698		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 946 502	17 946 502		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	32 607 546	32 607 546		
Groupe et associés	340 068 656	340 068 656		
Autres dettes	11 112 162	11 112 162		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	826 821	528 514		298 307
TOTAL GÉNÉRAL	1 108 828 497	1 102 420 028	5 978 613	429 856

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

FONDS COMMERCIAL

Les fonds de commerce s'élèvent à 499 337 315 € brut acquis par voie de fusion ou d'apport

EVOLUTION NETTE DES STOCKS

	2022	2023	Variation
Stocks bruts	389 835 727	331 756 462	-58 079 265
Abattements différés	-50 894 690	-21 403 006	29 491 685
Coûts logistiques	10 883 921	10 114 301	-769 620
Dépréciation des stocks	-4 211 214	-3 788 408	422 806
Provision démarque inconnue	-2 215 524	-1 844 915	370 609
TOTAL	343 398 220	314 834 435	-28 563 785

Dans le cadre de la mise en place du nouveau partenariat à l'achat avec Intermarché, la constitution des éléments du prix d'achat a évolué avec un transfert de marge arrière vers la marge avant expliquant la variation significative des abattements différés et de la valeur de stock

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	11 631 794
Personnel	
Organismes sociaux	907 781
État	5 709 317
Divers, produits à recevoir	1 913 570
Autres créances	1 925 629
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	99 819
TOTAL	22 187 910

CHARGES À PAYER ET AVOIR À ETABLIR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	469 378
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 320 625
Dettes fiscales et sociales	73 421 396
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 964 708
Disponibilités, charges à payer	453 285
Autres dettes	966 037
TOTAL	255 595 430

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	10 057 762	826 821
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	10 057 762	826 821

CAPITAUX PROPRES

Le capital s'élève à 5 644 000 €. Il est composé de 370 217 actions, émises et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 15,25 €.

Tableau de variation des capitaux propres	31-12-2022	Affectation du résultat 2022	Distribution de dividendes	Autres variations	Résultat 2023	31-12-2023
Capital social	5 644 000					5 644 000
Prime d'apport et fusion	84 065 928					84 065 928
Réserve légale	564 400					564 400
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	425 653 451	3 062				425 656 514
Résultat de l'exercice	50 322 957	(3 062)	(50 319 895)		(430 815 917)	(430 815 917)
Provisions réglementées	113 206 230			3 546 350		116 752 581
Total Capitaux Propres	679 456 967	0	(50 319 895)	3 546 350	(430 815 917)	201 867 506

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises	3 556 793 059	22 075 752	3 578 868 811
Ventes de produits finis	214 302 625		214 302 625
Prestations de services	107 888 594	2 514 236	110 402 830
Chiffres d'affaires nets	3 878 984 277	24 589 989	3 903 574 266

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers donnés s'élèvent :

- au titre d'aval et cautions à 60 000 000 € au bénéfice de notre filiale Distridyn

Les engagements financiers reçus s'élèvent :

- au titre d'aval et cautions à 8 998 399 €

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	8 193 041	4 727 209
Résultat exceptionnel (hors participation)	(438 474 398)	(2 898 995)
Résultat comptable (hors participation)	(430 281 357)	1 828 214

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est de 1 828 214 € avant crédit d'impôt.

Le taux effectif est de 25.8% composé du taux d'IS de 25 % appliqué au bénéfice fiscal et de la contribution sociale de 3,3% .

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant H.T.
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	462 897
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	462 897

EFFECTIFS

	Personnel salarié
Cadres	1 258
Agents de maîtrise	1 135
Employés	14 125
TOTAL	16 518

CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Matériel	Total
Valeur d'origine			60 209	60 209
Amortissements (1)				
- cumuls exercices antérieurs			48 827	48 827
- entrées				
- dotations de l'exercice			17 580	17 580
- contrats terminés dans l'exercice			(12 470)	(12 470)
Total amortissements			53 937	53 937
Redevances payées				
- cumuls exercices antérieurs			43 559	43 559
- entrées				
- paiements de l'exercice			15 491	15 491
- contrats terminés dans l'exercice			(11 029)	(11 029)
Total redevances payées			48 022	48 022
Redevances restant à payer				
- à un an au plus			4 991	4 991
- à plus d'un an et cinq ans au plus				
- à plus de cinq ans				
Total redevances à payer			4 991	4 991
Valeur résiduelle				
- à un an au plus			18 332	18 332
- à plus d'un an et cinq ans au plus				
- à plus de cinq ans				
Total valeur résiduelle			18 332	18 332
Engagement			23 322	23 322

(1) tels qu'ils auraient calculés si la société avait été propriétaire des biens

DETAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités	2 023 825	600
Clients	4 768	2 672
Fournisseurs		714
Personnel	346 656	76 140
Organismes sociaux	35 100	
Débiteurs, créiteurs divers		150 600
Impôts		1 581 774
Cessions corporelles	401 553	2 920 895
Cessions financières	46 889 088	44 775 339
Frais de restructuration	2 978 165	3 319 494
Amortissements exceptionnels	251 520	
Amortissements dérogatoires	10 581 632	7 035 281
Divers	1 130	13 400
Dépréciation des immob. incorporelles	339 015 299	
Dépréciation des immob. corporelles	41 984 701	
Créances amorties		31 164
Indemnités d'assurance		130 968
TOTAL	498 513 438	60 039 040

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS-MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

La société consolidante est Louis DELHAIZE dont le siège social se situe 13 rue de Ligne, 1000 Bruxelles, Belgique.
 Les comptes annuels de la société sont inclus dans les comptes de la société consolidante selon la méthode de l'intégration globale.
 La société est membre de l'intégration fiscale DELPAREF.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves, (y compris prime de fusion, report à nouveau et résultat de l'exercice)	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A.H.T. du dernier exercice clos	Bénéfice ou (perte) net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication)										
Filiales (plus de 50% du capital détenu par la société)										
Pacaly	2 338 468	714 594	100.00	3 168 196	3 168 196			39 935	56 929	13 050
Mondelange Expansion	1 524 500	94 282	99.99	1 524 338	1 524 338			4 778	49 777	11 541
SCI BGV1	180	(264 121)	99.17	4 657 290	57 290	834 859		6 099	(5 748)	4 468
Réga Logistique	816 330	(857 189)	100.00	321 000	321 000			0	558 116	
Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
Distridyn	274 378	13 097 443	49.99	383 300	383 300		60 000 000	1 882 444 910	(1 381 571)	
Supermarchés Match	75 420 100	148 946 482	20.99	131 348 807	115 348 807			1 330 318 062	39 542 911	4 303 770
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Filiales non reprises au § A										
a) Françaises										
Grosse Haye	7 700	2 371 089	100.00	7 792	7 792	5 220 408		149 189	221 666	150 967
SCI Jouan Nord	3 000	70 211	99.50	0	0			45	2 146	240
GIE Record Expansion	0	(3 659)	100	0	0	3 659		0	(3 659)	
b) Etrangères										
Participations non reprises au § A										
a) Françaises										
b) Etrangères										



COMPTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PRÉSIDENT

Bilan Actif
CORA S.A.S.

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	724 943	388 657	336 286	514 068
Fonds commercial	499 563 443	393 144 733	106 418 710	499 461 021
Autres immobilisations incorporelles	43 031 926	27 878 084	15 153 841	11 773 788
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	543 320 312	421 411 475	121 908 837	511 748 877
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	88 754 485	255 919	88 498 566	88 726 500
Constructions	988 244 487	738 469 530	249 774 957	252 806 122
Installations techniques, matériel et outillage industriel	373 664 620	349 966 375	23 698 245	53 863 719
Autres immobilisations corporelles	98 298 136	93 075 445	5 222 690	13 458 985
Immobilisations en cours	18 654 729	1 277 817	17 376 912	33 161 314
Avances et acomptes	5 006 536		5 006 536	9 607 108
TOTAL immobilisations corporelles :	1 572 622 992	1 183 045 085	389 577 906	451 623 748
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	141 410 758	20 600 000	120 810 758	183 703 177
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 241		21 241	
Prêts	13 393		13 393	19 286
Autres immobilisations financières	1 084 652		1 084 652	1 061 981
TOTAL immobilisations financières :	142 530 044	20 600 000	121 930 044	184 784 443
ACTIF IMMOBILISÉ	2 258 473 347	1 625 056 560	633 416 788	1 148 157 069
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	713 135		713 135	1 062 365
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	319 754 622	5 633 323	314 121 300	342 335 855
TOTAL stocks et en-cours :	320 467 757	5 633 323	314 834 435	343 398 220
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	73 161 354		73 161 354	76 503 692
Créances clients et comptes rattachés	93 612 072	3 345 157	90 266 915	99 582 308
Autres créances	98 784 938		98 784 938	177 841 922
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	265 558 364	3 345 157	262 213 208	353 927 922
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 524 577		99 524 577	91 251 923
Charges constatées d'avance	10 057 762		10 057 762	10 076 510
TOTAL disponibilités et divers :	109 582 339		109 582 339	101 328 433
ACTIF CIRCULANT	695 608 460	8 978 479	686 629 981	798 654 575
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 954 081 807	1 634 035 039	1 320 046 768	1 946 811 645

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 644 000	5 644 000	5 644 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	84 065 928	84 065 928
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	564 400	564 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	425 656 514	425 653 451
Résultat de l'exercice	(430 815 917)	50 322 957
TOTAL situation nette :	85 114 925	566 250 736
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	116 752 581	113 206 230
CAPITAUX PROPRES	201 867 506	679 456 967
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 013 541	9 260 531
Provisions pour charges	3 337 225	6 662 369
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 350 766	15 922 900
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 017 823	143 889
Emprunts et dettes financières divers	355 500 213	396 053 571
TOTAL dettes financières :	356 518 037	396 197 459
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	157 992	201 201
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	577 354 424	656 586 246
Dettes fiscales et sociales	130 409 506	138 858 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 607 546	38 525 313
Autres dettes	10 954 170	20 096 848
TOTAL dettes diverses :	751 325 646	854 066 526
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	826 821	966 592
DETTES	1 108 828 497	1 251 431 778
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 320 046 768	1 946 811 645

Compte de Résultat (Première Partie)
CORA S.A.S

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	3 556 793 059	22 075 752	3 578 868 811	3 714 813 010
Production vendue de biens	214 302 625		214 302 625	207 940 727
Production vendue de services	107 888 594	2 514 236	110 402 830	94 478 245
Chiffres d'affaires nets	3 878 984 277	24 589 989	3 903 574 266	4 017 231 981
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			10 681 985	13 401 371
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 351 404	26 341 856
Autres produits			11 898 831	12 629 144
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 942 506 486	4 069 604 352
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 805 532 513	2 992 680 628
Variation de stock de marchandises			29 007 970	(21 659 746)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(242 135)	444 839
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			349 230	(472 280)
Autres achats et charges externes			380 388 122	371 848 042
TOTAL charges externes :			3 215 035 701	3 342 841 482
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			73 618 599	77 416 532
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			421 512 769	410 299 707
Charges sociales			123 579 197	122 727 156
TOTAL charges de personnel :			545 091 967	533 026 863
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			59 362 745	62 169 090
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 278 251	7 583 764
Dotations aux provisions pour risques et charges			3 169 939	3 332 984
TOTAL dotations d'exploitation :			70 810 935	73 085 837
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 614 938	4 490 418
CHARGES D'EXPLOITATION			3 909 172 140	4 030 861 132
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			33 334 346	38 743 220

Compte de Résultat (Seconde Partie)
CORA S.A.S

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	33 334 346	38 743 220
Bénéfice attribué ou perte transférée	15	13 853
Perte supportée ou bénéfice transféré	5 866	5 161
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	4 494 122	1 702 506
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		975 041
Autres intérêts et produits assimilés	1 678 845	1 584 357
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	110 057	79 043
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	6 283 024	4 340 947
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 000 000	
Intérêts et charges assimilées	14 861 414	13 232 372
Différences négatives de change	557 063	136 824
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	31 418 477	13 369 196
RÉSULTAT FINANCIER	(25 135 453)	(9 028 248)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	8 193 041	29 723 664
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 848 063	1 984 490
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 705 234	98 065 922
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 485 743	21 664 900
	60 039 040	121 715 313
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 411 479	951 208
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 268 806	51 137 710
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	445 833 152	17 207 122
	498 513 438	69 296 040
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(438 474 398)	52 419 273
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2 032	10 664 887
Impôts sur les bénéfices	532 529	21 155 093
TOTAL DES PRODUITS	4 008 828 564	4 195 674 465
TOTAL DES CHARGES	4 439 644 481	4 145 351 508
BÉNÉFICE OU PERTE	(430 815 917)	50 322 957



**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

LE PRÉSIDENT

La société DELPAREF
Représentée par son Président
Monsieur Adriano SEGANTINI

Société par actions simplifiée au capital de 5 644 000 euros
Domaine de Beaubourg- 1, rue du Chenil - CS 30175 CROISSY BEAUBOURG
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2 – RCS MEAUX 786 920 306

Cher Associé,

Je vous consulte en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte, aux termes du présent rapport, de l'activité de la société CORA, sus-désignée (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et en vue de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Je vous rappelle que tous les documents prévus par l'article 13 des statuts vous ont été régulièrement adressés et ont été tenus à votre disposition dans les conditions prévues par les statuts.

Le Commissaire aux comptes de la Société vous donnera, dans son rapport, toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

1 - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

● Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2023 a vu la poursuite et l'accélération de l'inflation déjà engagé en 2022.

Cette inflation a, dans un premier temps, porté le chiffres d'affaires (sur le T1) avant de laisser place à des arbitrages très importants des clients en particuliers sur les rayons non alimentaires mais également par des arbitrages sur le type de produits (Marque distributeur ou premiers prix) préjudiciable à la croissance de chiffre d'affaires.

Cette inflation sans précédent a également précipité des changements de mode de consommation avec le recours à la seconde main particulièrement préjudiciable aux univers textile ou technologique.

Au final, les ventes TTC des hypermarchés ont tout de même progressé de 0.6 % hors carburant malgré une forte baisse des volumes.

La pression concurrentielle sur les prix de vente ont été fortement préjudiciables au débit et à la performance surtout sur la fin de l'année.

Le CA Restauration qui a fortement souffert sur 2020 et 2021 du fait de la fermeture des cafétérias durant une partie de la crise COVID retrouve peu à peu des couleurs et affiche une belle progression à +23 % sur 2023 mais sans retrouver son niveau de 2019

Après une année 2022 où l'activité carburant avait été marquée par un niveau de cours record, ainsi que des mesures gouvernementales favorables aux volumes sur nos sites frontaliers, le CA carburant a retrouvé des volumes plus standards et affiche un recul de 14 % de volumes et -14.5% de son chiffre d'affaires.

Au final, les ventes TTC des hypermarchés ont tout de même progressé de 0.6 % hors carburant malgré une forte baisse des volumes.

Avec le carburant, le CA TTC affiche un recul de -2.6%.

Les plans d'actions et le travail d'accompagnement des magasins sur le pilotage des rentabilités a permis d'améliorer la marge commerciale.

Toutefois cela n'a pas été suffisant pour absorber l'inflation subie sur les frais généraux et l'augmentation des frais de personnel ce qui a conduit à une dégradation du niveau de l'EBE.

CORA a continué à travailler sa stratégie RSE afin de répondre aux attentes et aux évolutions de la société et de ses clients. L'objectif est désormais de faire connaître et de valoriser nos engagements auprès de l'ensemble de nos parties prenantes internes et externes à travers notre stratégie d'enseigne : rendre accessible à tous une consommation responsable avec un impact social positif tout en maîtrisant notre impact environnemental

Suite à la fermeture le 31/12/2022 du magasin de BOURGOIN JALLIEU, Le parc compte désormais 60 magasins et n'a pas fait l'objet de modification en 2023.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2023, la société LDZ (associé unique de la société DELPAREF, elle-même associé unique de notre Société) a signé un protocole d'accord portant sur la cession de 100% du capital social de DELPAREF au profit de CARREFOUR, cession qui emporterait transfert des filiales de DELPAREF et par conséquent de notre Société au groupe CARREFOUR. La cession définitive des titres est prévue au plus tard au 31 octobre 2024 après avis de l'Autorité de la concurrence sur l'opération.

Sur la base de cet accord et du calcul de la valeur de marché de CORA, une provision sur l'actif incorporel, corporel et financier a été comptabilisée. Cette provision figure dans les comptes pour un montant de 451 millions d'euros.

Par ailleurs, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2023 avec effet au 31 décembre 2023, la société CORA a cédé l'ensemble des actions qu'elle détenait dans le capital social de la société CORA COURTAGE (soit 100%) au profit de la société DELSERVICES.

Également, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 décembre 2023 avec effet au 31 décembre 2023, la société CORA a cédé l'ensemble des parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la société EDG (soit 100%) au profit de la société DELSERVICES.

Il est ici précisé que la société CORA a acquis une action de la société MONDELANGE EXPANSION le 20 décembre 2023 au profit de la société EDG. La société CORA possède désormais 99,99% du capital social de la société MONDELANGE EXPANSION.

Elle a également acquis une part sociale de la société PARCUEIL le 20 décembre 2023 au profit de la société EDG. La société CORA possède désormais 1% du capital social de la société PARCUEIL.

Sur 2023, sur la base d'une valeur marché, il a été décidé de comptabiliser une provision sur les titres SUPERMARCHES MATCH de 16 M €

Litiges

CORA fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités fiscales, sociales et administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation, de la sécurité alimentaire ou de toute autre activité réglementée.

A l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre CORA et ses co-contractants, notamment ses partenaires, prestataires ou fournisseurs et entre le Groupe et ses salariés.

Risques juridiques

CORA est engagée dans un nombre limité de procès ou litiges dans le cours normal de ses activités, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou autorités de la concurrence. Les charges susceptibles d'être estimées avec une fiabilité suffisante et jugées probables par CORA et ses experts ont fait l'objet de provisions.

Les enquêtes ouvertes en 2018 par l'autorité de la concurrence française sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire ont été closes le 20 février 2024, sans poursuite.

- **Perspectives de l'exercice 2024 et évolutions prévisibles de l'activité**

Dans un contexte 2024 où nous projetons une stagnation de l'inflation mais des volumes qui restent sous pression, les ventes TTC hors carburant des hypermarchés – à périmètre équivalent – sont projetées en régression -1,2% par rapport à 2023 (en comparable).

Le CA Carburant est attendu en baisse (-2,76%), de par des niveaux de cours qui se maintiennent dans la fourchette haute et des volumes en légère baisse du fait de l'électrification progressive du parc.

Les différents plans d'actions doivent nous permettre d'atteindre un bénéfice brut en amélioration, avec un ratio de rentabilité attendu en progression en particulier sur les PFT.

Coté frais généraux, un pilotage au plus juste des besoins doit permettre de rationaliser le niveau de dépenses en les adaptant au niveau d'activité afin de préserver notre modèle économique

Les rayons Produits Frais Traditionnels, le drive et les cafétérias restent nos axes de développement privilégiés.

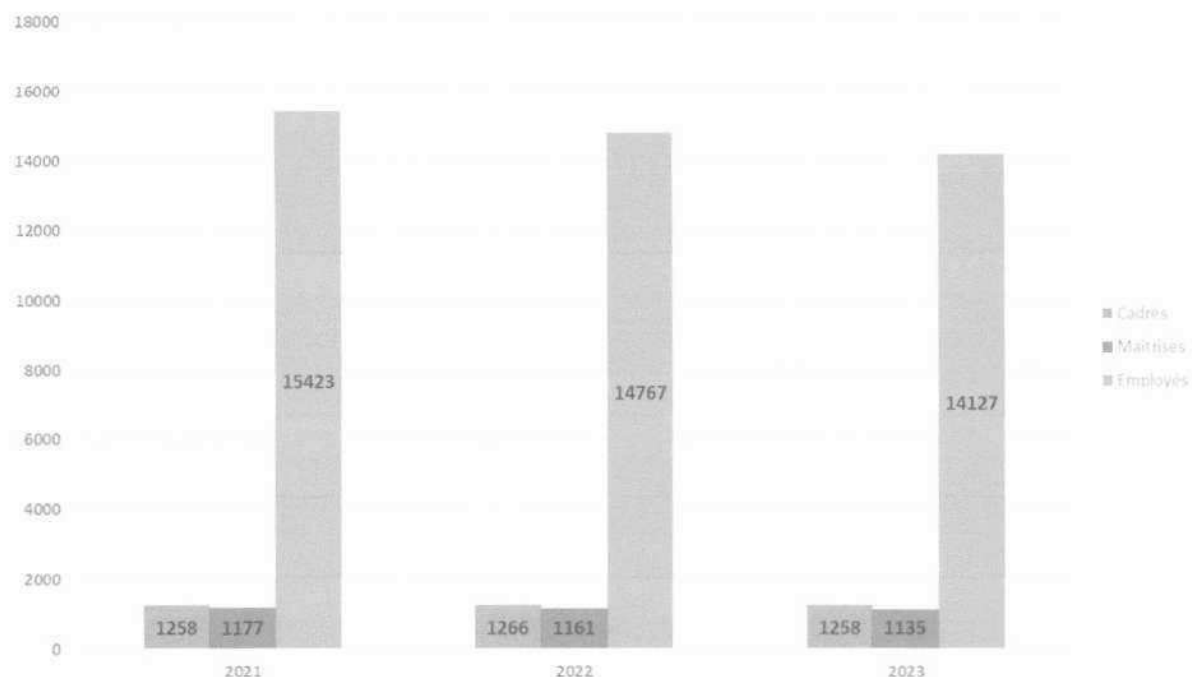
2024 doit également nous permettre d'accélérer sur le déploiement de la modernisation de notre parcours d'encaissement (caisse libre-service, file unique)

- **Chiffre d'affaires des hypermarchés**

En millions d'euros	CA TTC	% variation
		sur antérieur
Réalisé en 2023	4165.1	-2.6%
Prévu en 2024	4106.1	-1.4%

- **Développement des hommes**

EVOLUTION DES EFFECTIFS REELS A LA CLÔTURE DES EXERCICES
--



DÉPENSES DE FORMATION EN % DE LA MASSE SALARIALE



PARTICIPATION AUX RÉSULTATS

	2021	2022	2023
Taux de participation	0 %	2,692%	0%

2 – ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la date de clôture annuelle susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la société pour l'arrêté au 31 décembre 2023.

Aucun élément particulier de nature à influencer significativement le développement de la société n'est à noter à l'exception de ce qui est indiqué au point 1 concernant le protocole de cession CARREFOUR.

Un nouveau litige (concernant un collectif d'anciens salariés) est survenu après la clôture. Une évaluation du risque a été réalisée et s'élève à environ 9 M d'€.

3 – ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232 - 1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société a engagé la politique suivante en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé :

Nous continuons notre projet de recherche sur un dispositif d'assistance physique du type exosquelette pour nos salariés afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques qui représentent environ 95% de nos maladies professionnelles chaque année et 50% de nos accidents du travail.

4 – FILIALES DÉTENUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Je vous rappelle que notre Société contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce les sociétés suivantes :

Sociétés contrôlées (participation directes)	Participation (%)	Activités de la Société	Résultat (en €)	Chiffres d'affaires nets (en €)
GIE RECORD EXPANSION	100,00%	Exploitation et utilisation du nom et de la marque RECORD	-3 659	/
SOCIÉTÉ DE LA GROSSE HAYE	100,00 %	Immobilier	221 666	149 189
• <i>détient FONCIÈRE GIRAUDAIS</i>	100,00 %	Immobilier	73 745	27 987
- <i>qui détient SCI CARIBE</i>	100,00 %	Immobilier	7 241	13 379
• <i>détient SCI PARCUEIL</i>	99,00 %	Immobilier	- 61 212	18 005
MONDELANGE EXPANSION	99,99 %	Immobilier	49 777	4 778
SCI BGV I	99,17 %	Immobilier	-5 748	6 099
SCI SAINT JOUAN NORD	99,50%	Immobilier	2 146	45
PACALY	100,00 %	Immobilier	56 929	39 935
REGA LOGISTIQUE	100,00%	Logistique	558 166	/

• détient REGA TRANSPORT SERVICES	100,00%	Logistique	326 295	2 239 818
--	---------	------------	---------	-----------

Notre Société détient les participations significatives suivantes :

Filiales et Participations	Participation (%)	Activités de la Société	Résultat (en €)	Chiffres d'affaires nets (en €)
DISTRIDYN	49.99 %	Approvisionnement de carburant	- 1 381 571	1 882 444 798
SUPERMARCHÉS MATCH	20.99%	Exploitation de supermarchés	39 542 912	1 330 318 063

5 – INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, je vous indique ci-dessous les informations concernant les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture du dernier exercice clos, conformément aux modèles figurants en annexe de l'article A 441-2 du Code de commerce :

En Milliers d'euros	Article D. 441-I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9 159	11 390	1 728	326	3 290	16 734	3 976	7 729	3 316	1 493	15 488	28 026
Montant total des factures concernées (TTC)	19 689 797	21 066 931	-875 108	-173 252	-621 297	19 397 274	1 751 000	12 004 564	3 636 195	1 248 657	4 653 733	21 543 149
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,58%	0,62%	-0,03%	-0,01%	-0,02%	0,57%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,04%	0,31%	0,09%	0,03%	0,12%	0,55%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuse ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)		60 jours nets ou délais réglementaires existants				Délais contractuels : (préciser)		Réciprocité avec Délais de paiement marchandises			
	Délais légaux : (préciser)		Délais réglementés existants				Délais légaux : (préciser)		30 jours nets			

6 – PRÉSENTATION DES COMPTES ET EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Je vous présente maintenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que je sou mets à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires HT s'élève à 3 903 574 266 € contre 4 017 231 981 € lors de l'exercice précédent soit une variation de -2,83%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 421 516 769 € contre 410 299 707 € au titre de l'exercice précédent soit une variation de 2,73%.

Le montant des charges sociales s'élève à 123 579 197 € contre 122 727 156 € au titre de l'exercice précédent soit une variation de 0,69%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 16 394 contre 17 085 au titre de l'exercice précédent soit une variation de -4,04%.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 7 947 196 € contre 7 664 030 € au titre de l'exercice précédent soit une variation de +3.69%

Le bilan se totalise à 1 320 046 768 € contre 1 946 811 645 € au 31 décembre 2023 soit une variation de -32,19%.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

Bilan en euros	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation en %
Actif			
• Actif immobilisé	633 416 788	1 148 157 069	-44,83
• Actif circulant	686 629 981	798 654 575	-14,03
dont charges constatées d'avance	10 057 762	10 076 510	21,84
Total actif	1 320 046 768	1 946 811 645	-0,19
Passif			
• Capital social	5 644 000	5 644 000	0
• Primes d'émission, fusion	84 065 928	84 065 928	0
• Réserve légale	564 400	564 400	0
• Autres réserves	0	0	0
• Réserves réglementées	0	0	0
• Report à nouveau	425 656 514	425 653 451	0
• Provisions règlementées	116 752 581	113 206 230	3,13

• Résultat de l'exercice	-430 815 917	50 322 957	-956,10
Capitaux propres	201 867 506	679 456 967	-70,29
• Provisions pour R&C	9 350 765,98	15 922 900	-41,27
• Dettes	1 108 828 497	1 251 431 778	- 11,40
Total passif	1 320 046 768	1 946 811 645	- 32,19

Compte de résultat en euros	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation en %
• Produits d'exploitations	3 942 506 486	4 069 604 352	-3,12
• Charges d'exploitations	3 909 172 140	4 030 861 132	-3,02
Résultat d'exploitation	33 334 346	38 743 220	-13,96
• Bénéfice attribué-perte sup	15	19 014	-99,90
• Produits financiers	6 283 024	4 340 947	44,74
• Charges financières	31 418 477	13 369 196	135,01
Résultat financier	-25 135 453	-9 028 248	-178,41
• Produits exceptionnels	60 039 040	121 715 313	-50,67
• Charges exceptionnelles	498 513 438	69 296 040	619,40
Résultat exceptionnel	-438 474 398	52 419 273	-936,48
• Impôt sociétés	532 529	21 155 093	-97,48
• Participation	2 032	10 664 887	-99,98
Résultat de l'exercice	-430 815 917	50 322 957	-956

7- DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2, I al 5 du Code de Commerce, je vous informe que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions, de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

8 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Je vous propose d'affecter le résultat, soit la perte de l'exercice s'élevant à 430 815 916,64 € de la façon suivante :

- Au compte
« REPORT A NOUVEAU » l'intégralité de la somme, soit..... 430 815 916,64 €
Dont le solde passera de 425 656 513,61 € à - 5 159 403,03 €

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 201 867 505,64 euros.

9 – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global	Dividende par action
31/12/2020	Néant	Néant
31/12/2021	44 796 257 €	121 €
31/12/2022	50 319 894,64 €	135,92 €

10 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé intègrent des dépenses non déductibles du résultat fiscal visé à l'article 39-4 dudit Code, pour un montant de 645 236 euros.

11 - INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé que la Société a pris les participations suivantes :

Il est ici précisé que la société CORA a acquis une action de la société MONDELANGE EXPANSION le 20 décembre 2023 au profit de la société EDG. La société CORA possède désormais 99,98% du capital social de la société MONDELANGE EXPANSION.

Elle a également acquis une part sociale de la société PARCUEIL le 20 décembre 2023 au profit de la société EDG. La société CORA possède désormais 1% du capital social de la société PARCUEIL.

Conformément à l'article L 233-29 du Code de Commerce, il est indiqué qu'aucune aliénation d'actions de la Société n'a été réalisée au cours du dernier exercice par application des dispositions relatives aux participations réciproques.

Conformément à l'article L 225-184 du Code de Commerce, et dans le cadre de l'article L 225-177 dudit Code, la société n'a effectué aucune opération sur ses propres actions au cours du dernier exercice.

12 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L227-10 du Code de Commerce.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, il est indiqué ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2023.

Selon la définition de l'article L.225-102 du Code précité, les salariés ne détenaient aucune participation au capital de la Société au 31 décembre 2023.

14 – PLAN DE VIGILANCE

Vous trouverez ci-après le plan de vigilance mis en place par la société CORA.

15 – SITUATION DU MANDAT DU PRÉSIDENT

Il est précisé que le mandat de Président de la société DELPAREF, représentée par son Président Monsieur Adriano SEGANTINI n'arrive pas à échéance avec les présentes décisions, il n'y donc pas lieu de se prononcer sur le renouvellement de ce mandat cette année.

16 – SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est précisé que le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT n'arrive pas à échéance avec les présentes décisions, il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur le renouvellement de ce mandat cette année.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tous éléments complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Vous voudrez bien également me donner quitus en tant que Président, pour ma gestion de la société durant le dernier exercice social.

Fait à Croissy Beaubourg,
Le 6 juin 2024

LE PRÉSIDENT
La société DELPAREF
Représentée par son Président
Monsieur Adriano SEGANTINI



CORA

Plan de vigilance 2024*

**Le présent document constitue le Plan de vigilance 2024 de Cora, établi en application de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.*

Forte de ses 17 000 collaborateurs et de ses 60 magasins, en grande partie implantés dans le Nord et l'Est de la France, Cora est à la fois l'une des enseignes majeures de la distribution hexagonale, et la plus petite chaîne d'hypermarchés de France. Depuis sa création en 1969, Cora a développé plusieurs initiatives en lien avec la protection des droits humains, la santé-sécurité des personnes et l'environnement. La rédaction du Plan de vigilance constitue pour Cora l'opportunité de faire le point sur les nombreuses bonnes pratiques déjà existantes au sein de nos différents services, afin de les renforcer. Cet exercice annuel rappelle aux différents services impliqués la nécessité de toujours mieux évaluer l'impact de nos activités d'un point de vue extra-commercial.

Ce Plan de vigilance, établi sous l'égide de la Direction Juridique & Conformité, s'inscrit dans la volonté ferme de Cora, de maîtriser ses risques en matière de droits humains et d'environnement, aussi bien en interne qu'à l'égard de ses fournisseurs et sous-traitants. Le rattachement, en 2021, de la Responsabilité Sociale et Environnementale directement à la Direction Générale témoigne de l'engagement de Cora sur ces enjeux cruciaux.

Notre Plan de vigilance est élaboré en tenant compte de la cartographie des risques de Cora relative aux atteintes graves aux droits humains, à la santé-sécurité des personnes et à l'environnement, requise par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 *relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre*. Les directions associées à l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation de ces risques, ainsi qu'à la rédaction du Plan de vigilance, sont la Direction Juridique & Conformité, la Responsabilité Sociale et Environnementale, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Supply Chain & Logistique, la Direction Technique Maintenance Immobilier, la Direction des Achats non-alimentaires, la Direction des Produits Frais & Traditionnels, la centrale d'achats Provera ainsi que la Direction E-commerce & cross-canal.

Les risques identifiés dans cette cartographie sont rattachés à trois grandes catégories d'activités : les ressources humaines, les achats de marchandises et les achats non marchands. Le Plan de vigilance décrit les mesures actuelles et à venir prévues dans le cadre de ces trois grandes catégories d'activités pour prévenir ces risques. Il décrit également la procédure d'évaluation d'intégrité des tiers ainsi que le mécanisme d'alertes et de recueil des signalements mis en place par Cora dans le cadre de son devoir de vigilance. Le dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité est quant à lui en cours d'élaboration sur la base des initiatives décrites dans ce Plan de vigilance et à l'aune des mesures de reporting déjà existantes dans nos différents services, qui feront l'objet d'une re-formalisation.

I. Mesures de vigilance dans le déploiement de la Politique Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines de Cora a mis en place des mesures visant à prévenir les risques d'atteintes graves à la santé et à la sécurité des salariés, en particulier :

- Risques professionnels et de la pénibilité au travail :
 - Mise à disposition d'un outil national d'évaluation des risques professionnels ;
 - Consultation des instances représentatives du personnel pour chaque mise à jour des documents uniques pour chaque site ;
 - Mesure de l'impact sur les conditions de travail de chaque nouveau projet d'entreprise ayant un impact technique, organisationnel ou humain ;
 - Prise en compte des facteurs de "pénibilité" à travers le décompte des heures de nuit concernées par la pénibilité ;
 - Diffusion du référentiel d'évaluation de la pénibilité de notre branche professionnelle pour l'évaluation des facteurs de pénibilité liés au bruit et aux ambiances thermiques extrêmes.
- Risques psychosociaux (notamment harcèlement sexuel, harcèlement moral, suicide, discrimination) :
 - Création et mise en place d'affiches de sensibilisation et de prévention des agissements hostiles au travail (notamment harcèlement sexuel, harcèlement moral, suicide, discrimination etc.) ;
 - Mise en place d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes dans chaque établissement côté employeur et côté Comité Social et Economique ;
 - Formation des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes par un module de formation en e-learning créé spécifiquement pour Cora ;
 - Mise en place d'une plateforme d'écoute psychologique accessible 24/24h et 7/7j pour tous nos salariés, ce service est assuré par des psychologues, respectant le code de déontologie de la profession et l'anonymat des personnes (service et numéro gratuit pour les salariés Cora) – Dispositif communiqué par affiche et par mail au moins une fois par an ;
 - Formation des personnes amenées à recruter à la non-discrimination à l'embauche par un module de formation en e-learning créé spécifiquement pour Cora ;
 - Formation des managers ou de tout salarié à la prévention des risques psychosociaux par un module de formation en e-learning créé spécifiquement pour Cora ;
 - Référencement d'une formation en présentiel à destination des managers pour prévenir les risques psycho-sociaux ;
 - Mise en place du droit à la déconnexion des salariés défini dans l'accord d'entreprise sur la qualité de vie au travail et intégrant la définition du droit à la déconnexion et ses modalités d'exercice afin de permettre un équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle ;
 - Formation e-learning au droit à la déconnexion et communication à l'ensemble des salariés à prévoir au bas de leur signature électronique "Ce message n'attend pas de réponse de votre part en dehors de vos horaires de travail et pendant toute période de repos en référence à la loi sur le droit à la déconnexion" ;
 - Prise en compte des signalements de Risques psychosociaux (burnout, suicide ou tentative, harcèlement, etc.) avec, en fonction de la situation, mise en place éventuelle

d'une enquête employeur ou paritaire pour apporter une réponse appropriée à chaque signalement ;

- Formation e-learning à la réalisation d'enquête Risques psychosociaux et possibilité d'être accompagné par un préventeur de l'entreprise ou de sous-traiter la réalisation de l'enquête ;
 - Mise en place d'une action annuelle portant sur la qualité de vie et des conditions de travail (SQVCT¹), les aidants (JNA²) et sur le handicap au travail (SEEPH³).
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) :
 - Création et diffusion d'affiches de sensibilisation aux gestes et postures ;
 - Formation possible des salariés aux gestes et postures par e-learning (manutention manuelle, travail sur écran, caisse) ou par des personnes volontaires et formées en charge d'animer des ateliers de sensibilisation aux risques liés aux troubles musculo-squelettiques et à l'usage des équipements d'aide à la manutention spécifiques en fonction des secteurs concernés, notamment auprès des salariés s'occupant de la mise en rayon des produits grande consommation (PGC) ;
 - Sous-traitance de la gestion des dossiers de demande de reconnaissance de maladies professionnelles (sécurisation du dossier pour anticiper les contentieux, limitation de l'impact sur le compte employeur, etc.) auprès d'Ayming, société spécialisée dans la performance d'entreprise notamment au niveau RH ;
 - Mise en place de personnes ressources pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (chargés de prévention) en capacité de faire des études de poste visant à limiter les risques et à animer un programme de prévention ciblé dans les magasins ciblés par le programme TMS Pros .
 - Accidents du travail (accident de la route, décès sur le lieu de travail, etc.) :
 - Mise en place d'une fiche harmonisée de recueil des faits ;
 - Formation e-learning à la réalisation d'enquête pour accident du travail ;
 - Formation des cadres de permanence à la gestion d'un accident du travail et gestion de crise ;
 - Mise en place et formation de sauveteurs secouristes du travail, de l'initiation jusqu'au maintien et l'actualisation des compétences de sauveteur secouriste du travail ("recyclage") en nombre suffisant et judicieusement réparti ;
 - Sous-traitance de la phase déclarative des accidents du travail (sécurisation du dossier pour anticiper les contentieux, limitation de l'impact sur le compte employeur, etc.) ;
 - Référencement d'une formation en présentiel et en e-learning aux risques routiers à destination de toutes les personnes utilisant un véhicule de société (avec mise en pratique – conduite sur piste) ;
 - Mise en place d'une "car policy" diffusée à chaque détenteur d'un véhicule de société.

- Risque sanitaire :

¹ Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail

² Journée nationale des aidants

³ Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et entretien des locaux ;
- Veille sanitaire en cas de risque épidémiologique ;
- Maintien des plexiglas en bon état sur les postes en contact avec le public ;
- Installation de nouveaux plexiglas pour les renouvellements de meubles de caisses ;
- Maintien de la mise à disposition de masque pour les salariés qui le souhaitent.

Conformément à ses objectifs 2023, la Direction des Ressources Humaines de Cora a mis en place de nouvelles mesures visant à continuer de prévenir les risques d'atteintes graves à la santé et à la sécurité des salariés, en particulier :

- Risques psychosociaux (RPS) :
 - Actualisation des affiches de prévention du harcèlement sexuel pour les rendre plus facile de lecture et mettre l'accent sur la notion de consentement ;
 - Continuité du déploiement d'actions de sensibilisation auprès des salariés lors de la semaine pour la qualité de vie au travail (SQVT) consacré aux transitions au travail à travers la politique RSE de l'entreprise, le bilan du 1er observatoire QVT et le programme de recherche sur les exosquelettes chez Cora, de la journée nationale des aidants (JNA) et de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) consacrée au handicap visuel.
- Troubles musculosquelettiques :
 - Continuité du programme de recherche sur trois ans portant sur l'étude de la mise en place d'exosquelettes dans nos métiers avec la finalisation des études de postes et les premiers tests en magasins.
 - Etude de la sinistralité des TMS dans l'entreprise, par type de maladie et par secteur d'activité
- Accidents du travail/Maladies professionnels
 - Identification des premiers plans d'actions ciblés au national pour la prévention des accidents et maladies professionnelles, notamment dans les produits frais traditionnels avec de nouvelles affiches dédiées à la prévention des coupures et brûlures.
 - Diffusion d'un module e-learning consacré aux gestes qui sauvent pour accompagner le nouveau texte portant sur les citoyens sauveteurs et proposition d'une formation en présentiel pour les personnes âgées de 58 ans et plus.
- Risque sanitaire :
 - Mise en place d'une nouvelle campagne plus généraliste de prévention de l'ensemble des maladies hivernales

Des mesures supplémentaires sont prévues pour 2024 :

- Risques professionnels et pénibilité :
 - Mise en place des actions de prévention issues de l'observatoire QVT avec notamment une réflexion sur les aménagements de fin de carrière.
- Risques psychosociaux :
 - Mise en place d'une campagne de prévention renforcée aux RPS dans le cadre du projet de rachat de l'entreprise avec une communication renforcée sur le numéro d'écoute psychologique, la formation renforcée des managers/salariés et la mise en place de fiches de prévention adaptées aux différentes populations (salariés, relais prévention, contact avec le public ou les candidats/nouveaux embauchés) ;

- Diffusion d'un intranet pour l'ensemble des salariés avec tous les contacts utiles (prise en charge psychologique, sociale, etc.) ;
- Mise en place d'une action de sensibilisation aux violences sexistes à l'occasion de la journée nationale contre le sexisme le 25 janvier ;
- Continuité du déploiement d'actions de sensibilisation auprès des salariés lors de la semaine pour la qualité de vie au travail (SQVT), de la journée nationale des aidants (JNA) et de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).
- Troubles musculosquelettiques :
 - Finalisation du programme de recherche sur trois ans portant sur l'étude de la mise en place d'exosquelettes dans nos métiers avec la finalisation des tests en magasins et l'étude du retour sur investissement côté salarié et entreprise avant un éventuel déploiement.
- Accidents du travail/Maladies professionnelles
 - Ciblage de la sinistralité de tous les sites de l'entreprise pour leur proposer un accompagnement personnalisé ;
 - Mise en place d'une formation en e-learning sur les déclarations d'accidents du travail et registre des accidents bénins ;
 - Diffusion d'un nouveau modèle de plan de prévention afin de mieux prendre en compte les risques liés à la coactivité avec les entreprises extérieures ;
 - Diffusion d'un guide et référencement de dispositif d'alarme pour travailleurs isolés ;
 - Création de nouveaux supports de sensibilisation orientés sur le risque chimique et les atmosphères explosives.

II. Mesures de vigilance dans le déploiement de la Politique Achats de Marchandises

Les mesures de vigilance présentées ici concernent, d'une part, celles communes à l'ensemble des rayons et, d'autre part, celles spécifiques aux produits frais traditionnels ainsi qu'aux produits de grande consommation.

A. Mesures de vigilance communes à l'ensemble des rayons

1) Engagement contractuel de nos fournisseurs en matière de droits humains, santé et sécurité des personnes, et environnement

Les fournisseurs signataires de la Charte éthique annexée à la Convention Fournisseurs s'engagent à s'assurer que leurs productions répondent aux principales conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies.

Le Fournisseur (usine, société de trading, agent, représentant...) garantit que les marchandises livrées respectent l'ensemble de la Charte et qu'elles :

- sont fabriquées selon les normes et/ou conventions de travail et de sécurité internationales et en respect avec les législations en vigueur,
- ne sont pas le résultat du travail d'enfants,

- ne sont pas fabriquées avec des matières premières pouvant nuire à la santé et à l'environnement.

En signant la Charte éthique, le fournisseur s'engage à veiller à la sécurité et la salubrité de tous les espaces de travail ; il doit définir et mettre en œuvre des procédures claires afin de réglementer l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail. La Charte rappelle par ailleurs la prohibition du travail forcé, obligatoire ou non rémunéré sous toutes ses formes. Il s'engage de la même façon à ne pas recourir au travail des enfants.

En matière environnementale, la Charte éthique stipule l'engagement du Fournisseur à mener une démarche visant à minimiser ses impacts environnementaux négatifs et mettre en œuvre des mesures contribuant à la protection de l'environnement, tant pour ses produits que pour son système de management, notamment en ce qui concerne la protection de la nature, le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, la gestion des déchets et des substances toxiques.

2) Initiatives pour le maintien de relations respectueuses avec nos fournisseurs

Chaque année les équipes d'acheteurs sont réunies pour un brief négo leur exposant les règles à respecter dans le cadre de leur relation commerciale avec nos fournisseurs. A cette occasion, leur sont rappelées les bonnes pratiques de négociations. Plus particulièrement, en 2023, les acheteurs ont été informés spécifiquement sur les dispositions de la loi dite Descrozaille, LOI no 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. En outre, ces derniers ont été également formés quant aux dispositions nouvelles issues de la LOI n°2023-1041 du 17 novembre 2023 portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation.

Une charte sur les bonnes pratiques en matière de négociation à distance a été communiquée et est à leur disposition.

Les acheteurs ont été également sensibilisés à nouveau en 2023 au respect des règles de concurrence.

3) Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Le gaspillage alimentaire et non alimentaire

Continuation du travail effectué sur la réduction du gaspillage :

- Création d'un groupe de travail dédié sur le sujet de la démarque : identification des principaux postes de démarque, mise en place de plans d'actions avec les responsables de filière.
- 100% de nos magasins pratiquent la vente de paniers Too Good To Go afin de réduire le gaspillage alimentaire. 150 077 paniers sauvés en 2023, soit plus de 400 AR Paris-New-York
- 2024: paniers Too Good To Go spécifiques à certains rayons pour cibler davantage le gaspillage dans certains magasins

- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Cora et ses partenaires mettent en œuvre depuis plusieurs années des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire. S'agissant du gaspillage alimentaire, le travail sur notre feuille de route RSE a permis de fixer un objectif ambitieux de réduction de 50% du gaspillage alimentaire dans nos magasins d'ici 2030. Le système de lutte contre le gaspillage

alimentaire reste le même mais la formation des collaborateurs sur ce sujet est primordiale et un programme de formation a été dispensé aux managers de rayons PFT et PFI en 2021.

a) Prévenir le gaspillage en optimisant les commandes et les productions

Lorsque l'on parle de lutte contre le gaspillage alimentaire, la première chose à faire est de prévenir. Pour prévenir ce gaspillage, nos équipes veillent au quotidien à optimiser leurs commandes (en fonction des stocks, des prévisions météo, de la saisonnalité, etc.) et leurs plannings de production. Une application de gestion des dates limite de consommation a été créée en interne afin de permettre une meilleure gestion des produits et ainsi limiter le gaspillage.

b) Pratiquer la vente de produits Anti-gaspi

Depuis 2015, Cora a mis en place des espaces de revente «anti-gaspi» dans ses magasins. On y trouve des produits dont la date de péremption est proche ou des fruits et légumes qui sont légèrement abîmés. Ces produits sont vendus en moyenne 30% moins chers que le même produit en rayon.

c) Transformer les produits

De nombreuses recettes anti-gaspi permettent de donner une seconde vie aux produits approchant de leur fin de vie ou dont l'aspect serait moins vendeur, quand bien même les qualités gustatives seraient toujours au rendez-vous. Nos boulangers, pâtisseries ou encore traiteurs le savent bien et préparent chaque jour des recettes comme le croissant au fromage, aux amandes ou encore du pudding.

d) Dons

Chaque jour, des denrées sont récupérées par les associations caritatives partenaires de l'enseigne et redistribuées à des personnes dans le besoin: Les Restos du Coeur, les Banques Alimentaires, les centres communaux d'action sociale, La Croix Rouge...

e) Sauvetage de produits grâce à l'application Too Good To Go

Depuis Octobre 2018, Cora s'implique une nouvelle fois dans la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à son partenariat avec la startup Too Good To Go. Cette application permet de sauver les invendus alimentaires en magasins en les vendant à prix réduits. Un geste quotidien, simple et concret, pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

155 077 paniers sauvés en 2023 et 375 tonnes de CO2 évitées.

f) Dons pour l'alimentation animale

Quelques magasins donnent leurs denrées impropres à la consommation humaine à des partenaires qui en profitent pour nourrir leurs animaux d'élevage.

g) Tri des bio-déchets

Si aucune des actions citées ci-dessus n'a permis de «sauver» le produit, les magasins trient les bio-déchets, autrement appelés déchets fermentescibles. Ces déchets sont soit compostés (pour fertiliser les champs par exemple), soit méthanisés (pour produire du biogaz), en fonction des débouchés proposés à proximité des magasins.

- réduction des emballages:

Depuis plusieurs mois, des machines de récupération des bouteilles en plastique sont installées sur les parkings ou dans les galeries de nos hypermarchés. Un bon d'achat valable dans le magasin, est remis au client selon le nombre de bouteilles qu'il a retournées. L'objectif est à la fois de récupérer la matière première du plastique et de fidéliser nos clients.

En 2023 : 20 magasins équipés, plus de 157 tonnes de plastique collectées.

Limites nos emballages:

- 40% des emballages fraîche découpe sont recyclables : travaux en cours pour passer à 100% d'ici la fin 2023
- Rationalisation des emballages boucherie, poissonnerie.

Passage de 60 à 31 références.

Économies de 92 k€.

Réduction du poids des emballages MDD : -6,8 tonnes (dont 2,8 de papier/carton et 2,2 de plastique) sur 48 réf.

- Atteintes à la biodiversité

Des espaces verts naturels entourent chacun de nos sites. Afin de les préserver et d'en préserver la biodiversité, nous avons mis en place différentes actions. Nous réduisons par exemple la fauche des herbes pour protéger l'habitat des insectes, remplaçons certains arbustes au profit d'essences mellifères et favorisons la plantation de fleurs à pollen pour faciliter la vie des abeilles...

2023: projet en cours pour sensibiliser les enfants sur le monde agricole et les ressources. Mise en relation des écoles avec des producteurs locaux de certains magasins

B. Mesures de vigilance spécifiques aux Achats de Produits frais traditionnels ("PFT")

1) Prévention du risque d'achat-revente de produits portant atteinte à la santé-sécurité des consommateurs

Dans tous les rayons Produits frais traditionnels (PFT), les fournisseurs de produits de marque de distributeur (MDD) font l'objet d'un plan de contrôle impliquant le suivi de leur certification IFS Food. Si le fournisseur n'est pas certifié, un audit de ses sites de production est réalisé tous les deux ans. Les produits MDD font également l'objet d'analyses pour vérification de la conformité aux cahiers des charges établis.

En 2023, 1431 analyses ont été réalisées pour vérifier la conformité des produits à Marque de Distributeurs de l'assortiment des rayons Produits Frais Traditionnels. En 2023, 31 audits de sites ont été réalisés.

Hors périmètre MDD, les produits de la mer référencés par le Bureau Achat Marée Cora sont soumis à un plan d'analyse correspondant à des contrôles de produits prélevés en magasin (analyses microbiologiques et physico-chimiques).

En 2023, 147 références ont fait l'objet d'analyses microbiologiques et physico-chimiques.

Les fournisseurs du Bureau Achat Marée et ceux du rayon Boucherie (viandes découpées et emballées en magasin) sont soumis à un plan d'audit de leur site de production. Le respect de la réglementation en matière de bonnes pratiques d'hygiène, de traçabilité et de sécurité alimentaire au sens large est vérifié au plus tard tous les deux ans.

Chaque année, les fournisseurs référencés (MDD et hors MDD) doivent avoir signé la convention fournisseurs à travers laquelle ils s'engagent à se conformer à l'ensemble des normes, dispositions légales et réglementaires françaises et européennes et aux conventions internationales en vigueur applicables à leurs produits et à leurs emballages relatives notamment :

- à la santé, la sécurité et la protection du consommateur,
- à la sécurité, la conformité et la traçabilité des produits,
- à l'étiquetage et à l'emploi de la langue française,
- à l'emballage.

Les produits fabriqués sur place en magasin (rayon PFT et Cafétéria) font l'objet d'un plan de contrôle analytique mensuel : chaque magasin fait réaliser des analyses microbiologiques et physico-chimiques pour s'assurer de la conformité des produits fabriqués sur place. Ce contrôle des produits permet également de s'assurer du respect des bonnes pratiques d'hygiène lors de leur élaboration.

En 2023, 25402 analyses ont été réalisées.

Depuis Octobre 2023, au rayon Boulangerie, l'enseigne Cora respecte les engagements des professionnels du secteur en réduisant le taux de sel dans les pains présentés à la vente.

2) Prévention des risques de sécurité et de salubrité dans les sites de fabrication ou de récolte

Concernant le Périmètre Fruits et Légumes, les fournisseurs sont questionnés lors des négociations commerciales sur le pourcentage de leur chiffre d'affaires réinvesti dans les améliorations de leurs infrastructures. Il ne s'agit cependant que d'un déclaratif. Des visites occasionnelles sur site par les acheteurs permettent de constater l'état des locaux.

Nos fournisseurs de produits de la mer sont également soumis au respect des mesures de prévention des risques de sécurité et de salubrité à bord des navires de pêche. Ces règles sont définies et soutenues par différents organismes interprofessionnels de la filière marée (OFIMER, Comité National des Pêches, CNPME, CNC). Référencement d'un fournisseur de crevettes d'élevage adhérent à [Ethical Trading Initiatives](#) (origine Madagascar).

3) Prévention du travail forcé dans la fabrication de produits revendus par Cora

Concernant le périmètre Fruits et Légumes, certains des fournisseurs référencés sont certifiés selon le référentiel GRASP (abréviation de "GLOBALGAP Risk Assessment on Social Practices" qui correspond à l'évaluation des risques dans les pratiques sociales). Les opérateurs de la production primaire ainsi certifiés peuvent démontrer leur conformité avec la législation nationale et internationale du travail. Les évaluations GRASP ne sont pas des audits sociaux complets, mais visent à examiner le système de gestion sociale mis en place par le producteur.

De manière générale, les fournisseurs en signant la convention fournisseur Cora s'engagent à respecter la Charte éthique qui figure en annexe. L'article 1.2 de cette annexe porte sur l'interdiction du travail forcé.

4) Réduction de l'impact environnemental

Les mesures mises en oeuvre sur le périmètre Produits Frais Traditionnels sont les suivantes :

- Le sourcing de fournisseurs de Fruits et Légumes et du rayon marée est de plus en plus orienté vers des fournisseurs dont les pratiques culturales ou d'élevages sont maîtrisées (vigilance des émissions de carbone, démarche vergers éco responsables, agroécologie, demain la terre, préservation de l'écosystème naturel (madagascar))
- Mise à disposition des clients Fruits et Légumes de sacs papier kraft, de sachets en nylon réutilisables à chaque passage en magasin ;
- Développement de fabrications sur place et partenariat avec les fournisseurs locaux pour réduire l'impact environnemental de l'enseigne, notamment pour le traiteur et la restauration ;
- Optimisation des Emballages d'économat : recherche constante pour réduire le nombre de références et réduire ainsi le nombre de livraisons (impact sur les émissions de CO2) ; Utilisation de barquettes polystyrène sans noir de carbone permettant ainsi leur recyclage.
- Rayon Marée : étude en cours pour le remplacement des caisses polystyrène de stockage des produits de la mer par des caisses réutilisables.
- Pour les rayons traditionnels : mise en place du service d'emballage dans le contenant du client.

C. Mesures de vigilance spécifiques aux Produits de grande consommation (alimentaires hors PFT et non-alimentaire)

1) Achat-revente d'une marchandise portant atteinte à la santé-sécurité des consommateurs

Les fournisseurs hors MDD s'engagent par la signature de la Charte éthique annexée à la Convention Fournisseur Marque Nationale à se conformer à l'ensemble des normes, dispositions légales et réglementaires françaises et européennes et aux conventions internationales en vigueur applicables à leurs produits et à leurs emballages relatives notamment :

- à la santé, la sécurité et la protection du consommateur,
- à la sécurité, la conformité et la traçabilité des produits,
- à l'étiquetage et à l'emploi de la langue française,
- à l'emballage.

Les fournisseurs de MDD s'engagent par la signature de la Convention qualité adossée à la Convention Fournisseur à respecter les réglementations en vigueur applicables à la santé, la sécurité et à la protection du consommateur et à respecter les règles et modalités de la gestion Qualité des produits fournis.

Cette convention précise notamment que tous les produits MDD doivent être définis dans des dossiers techniques imposant le respect des réglementations en vigueur, et reprenant les principales caractéristiques des produits. Les équipes qualité s'assurent de la mise à jour des dossiers techniques en fonction des évolutions réglementaires.

De la même façon, tous les produits importés sont définis dans des dossiers techniques reflétant l'engagement du fournisseur sur les caractéristiques du produit et le respect de la réglementation s'y rapportant.

En complément, afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité des produits, en fonction de l'analyse de risques propre à chaque produit, un plan d'analyse annuel est mis en place sur les produits MDD et produits importés. La société Cora mandate ainsi des laboratoires accrédités afin de réaliser des contrôles physiques, chimiques et microbiologiques.

Ce sont environ 15 000 analyses qui sont réalisées chaque année afin de contrôler les produits MDD (13 675 analyses réalisées en 2023) et import (1 130 analyses réalisées en 2023) vendus par la société Cora.

Afin de s'assurer que les produits sont fabriqués dans des conditions permettant d'assurer leur qualité et leur conformité, les centaines de sites de production alimentaires sont tous très régulièrement contrôlés, soit par des audits mandatés par nos soins soit via des certifications annuelles de leur outil de production selon des référentiels reconnus. De même, en fonction de l'analyse de risques, des inspections régulières sont menées sur les produits importés au sein des usines afin de vérifier leur sécurité et leur conformité.

Pour 2023, nous avons 18 audits MDD mandatés par Provera, 736 sites certifiés IFS et 981 inspections réalisées sur les produits import.

La société Cora dispose d'un outil d'alertes permettant d'informer sans délai l'ensemble de ces points de vente afin de retirer et de rappeler auprès des consommateurs tout produit pour lequel un risque serait identifié. La société Cora a mis en place une procédure et des outils de communications permettant à l'ensemble de ses fournisseurs de l'alerter 7 jours sur 7 de toute non-conformité pouvant présenter un risque pour la santé – sécurité de ses clients. Cette procédure est communiquée annuellement aux fournisseurs par la signature de la convention Fournisseur. Elle est également téléchargeable librement sur le site www.provera.fr.

Sur 2023, Provera a traité 262 alertes (-19%) suivies de 86 messages complémentaires (-22). 19 messages ont été traités en astreinte (hors horaires de bureau), représentant 5% des messages traités. Provera a publié 9 rappels produits sur le site officiel Rappelconso.

2) Contrôle du respect des droits fondamentaux des travailleurs sur les sites de production

Pour s'assurer du respect des engagements rappelés dans la Charte éthique, Cora adhère depuis plus de 10 ans à l'Initiative Clause Sociale. Lancée en 1998 par la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, l'Initiative clause sociale (ICS) réunit 43 enseignes de la distribution. Son objectif est de mutualiser les résultats des audits sociaux et environnementaux menés par les enseignes chez leurs sous-traitants pour éviter que la même entreprise ne soit auditée deux fois de suite par deux donneurs d'ordre avec deux cahiers des charges différents. Dans ce cadre, dans les zones identifiées comme à risque, Cora a mandaté plusieurs centaines d'audits sociaux réalisés par des tierces parties indépendantes selon le référentiel ICS. Les audits réalisés à l'initiative de Cora ont pris fin en 2017.

En 2022, le processus d'audits sociaux a été relancé. Les sites de production ont été recensés et des prestataires agréés par l'ICS référencés afin d'effectuer ces audits.

En 2023, 31 usines ont été auditées dont 14 à l'initiative de cora. 5 réunions du comité de pilotage des audits sociaux se sont tenues avec la participation des directions juridique, qualité et achat, permettant de dresser les bilans des audits, et de définir les actions à mener en fonction des résultats.

En parallèle, le Bureau d'Import Cora de Dacca inspecte la marchandise, et effectue un contrôle général sur la sécurité des locaux, en particulier les issus de secours et les dispositifs anti-incendie.

W

Ces contrôles nous ont déjà conduit à renoncer au référencement de plusieurs fournisseurs bangladais. Des réflexions sont actuellement en cours pour formaliser et renforcer le contrôle de ces fournisseurs, en complément de l'évaluation d'intégrité décrite ci-après.

3) Réduction de l'impact environnemental

En 2022, Provera a rédigé une charte RSE comprenant 10 engagements organisés autour de 3 axes principaux :

- Créer des produits sains et respectueux de l'environnement
- Dans le cadre de relations de proximité et de long terme
- Avec des fournisseurs ayant eux-mêmes des pratiques responsables

Parmi ces engagements, nous avons pour objectif de limiter les impacts environnementaux dus aux emballages en favorisant notamment

- La réduction des emballages
- La substitution de certains matériaux permettant un meilleur recyclage
- L'utilisation de matériaux recyclés.

En 2023, 94 produits ont été améliorés, ce qui représente 12 tonnes d'emballage supprimés dont 5.5 tonnes de plastique.

Quelques exemples de réalisation 2023 concernant les emballages :

- Passage de blister carton-plastique à blister tout carton sur notre gamme écriture
- Suppression de l'enveloppe plastique de nos protège-oreillers et protège-matelas.

Nous souhaitons aussi promouvoir les produits issus d'une production durable.

Cora a fait le choix de développer l'offre bio en proposant près de 300 références à sa marque Nature Bio et en ayant la distribution de près 600 produits à marque Alnatura, distributeur et fabricant spécialiste du bio en Allemagne.

Exemples de réalisation 2023 concernant les produits durables :

- Afin de limiter l'impact sur les ressources de la mer, 100% de nos cabillauds et de colins d'Alaska surgelés sont passés sous le label MSC (Marine Stewardship Council). Par une certification indépendante, le label MSC garantit que le poisson a été pêché d'une manière responsable :
 - en laissant suffisamment de poissons dans l'océan ;
 - en respectant l'environnement marin ;
 - en permettant aux pêcheurs de continuer à exercer leur métier.

Le bien-être animal est également au cœur de nos préoccupations.

Nous nous sommes engagés d'ici 2026, à respecter les critères de l'European Chicken Commitment concernant "les poulets de chair", afin de faire en sorte que 20% de nos volumes proviennent d'élevage garantissant un accès au plein air ou à un jardin d'hiver aux animaux concernés.

Ainsi à fin 2023, parmi les critères de l'ECC, 69% de nos poulets et des produits comprenant plus de 50% de poulets sont issus de souches de poulets à croissance lente et disposent d'une densité d'élevage conforme aux critères.

De plus, nous engageons nos produits MDD dans le Pacte sur les dates de consommation afin d'accentuer la différenciation visuelle entre DLC (Date Limite de Consommation) et DDM (Date de Durabilité Minimale)

4

Au cours de l'année 2022, nous avons travaillé avec Too Good To Go France et Belgique à l'adaptation de leur charte graphique sur les DDM.

En effet, la DDM qui s'écrit "à consommer de préférence avant" est une date indicative au-delà de laquelle le produit peut perdre en qualités mais ne présente pas de risques pour la santé. On la retrouve en majorité sur des produits des rayons liquides et d'épicerie. L'objectif de ces pictogrammes est d'aider les consommateurs à ne pas jeter systématiquement les produits dont cette date est dépassée. Dès que l'espace le permet, nous apposons ce pictogramme d'appel aux sens sur nos produits.



Ce déploiement s'est poursuivi avec 328 références à date porteuses des mentions relatives à TGTG parmi lesquelles des tablettes de chocolat, des biscuits, ...

III. Mesures de vigilance dans le déploiement de la Politique Achats non marchands

A. Publicité

Afin de limiter le recours à des moyens de communication potentiellement nuisibles à l'environnement dans le cadre de ses prospections publicitaires, les mesures suivantes sont déjà mises en œuvre :

- Contrôle du respect des normes environnementales et vigilances au regard des engagements volontaires de l'entreprise ;
- Achat de papiers issus de forêts gérées durablement et devant répondre à la certification PEFC ;
- Priorité donnée aux imprimeurs et usines de production papier les plus proches du lieu d'impression et aux imprimeurs géographiquement proches des lieux de livraison afin de réduire les émissions de CO2 ;
- Optimisation de la consommation de papier lors de l'élaboration des prospectus et utilisation de produits moins nocifs pour l'homme et l'environnement ;
- Priorité accordée aux titulaires de certifications label Imprim'Vert (absence de risque de pollution accidentelle et sensibilité à la consommation d'énergie), label Blue Angel (sociétés économes en énergie) et norme ISO14001 » (management environnemental) ;
- Partenaires s'assurant du tri et des bonnes conditions de stockage des déchets selon leur nature et leur dangerosité, assurer l'élimination des déchets par des collecteurs agréés, sensibiliser le personnel de l'entreprise aux enjeux environnementaux et sécuritaires ;
- Priorité accordée aux transporteurs signataires de la charte d'engagements volontaires.

Les principales réalisations sur 2022 sont les suivantes :

- réduction format effective (passage de 21 x 29 cm à 21 x 27.5 cm)
- réduction de distribution de 35%

Les actions dès janvier 2023:

- arrêt distribution prospectus

4

- fin d'achat de papier toute qualité confondu
- fin de l' impression
- fin du transport des prospectus

B. Logistique

Les risques identifiés concernent ici l'atteinte à la sécurité des personnes et à l'environnement tout le long de la chaîne logistique, au niveau des plateformes et du transport routier.

Afin de prévenir la survenance de tels risques, un plan de prévention des risques a été signé par Cora avec l'ensemble de nos prestataires logistiques, conformément aux exigences du Code du travail et du Code de l'environnement. Ces plans de prévention sont mis à jour annuellement et validés par chaque responsable de site. Le dernier intègre des mesures d'hygiènes renforcées liées à la Covid-19.

Afin de protéger la santé du personnel et de limiter les interactions en période de pandémie, des protocoles de télétravail ont été mis en place pour l'ensemble du personnel Cora Logistique, incluant notamment la mise à disposition d'ordinateurs portables pour l'ensemble des collaborateurs logistique de Cora.

Dans le cadre d'une phase de test de partenariat avec l'Assurance Maladie - Territoire de la Meurthe et Moselle, nous mettons en place des ateliers de prévention à destination des collaborateurs et collaboratrices sur différentes thématiques. Un atelier de prévention a déjà été réalisé concernant la prévention à la détection des cancers avec la présence d'un médecin généraliste. Et au fur et à mesure de l'année 2024, nous mettrons en place des ateliers concernant l'arrêt du tabac, les gestes et postures au travail et l'examen de prévention en santé. Ce partenariat a pour vocation de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices aux différents dispositifs de santé proposés par l'Assurance Maladie de leur territoire.

Concernant l'approvisionnement en container, Cora privilégie avec ses transitaires le transport par barge.

En termes de transport, des protocoles de sécurité sont signés entre nos transporteurs et nos prestataires logistiques.

Le contrôle du respect des obligations de nos transporteurs est effectué par Cora à l'aide de l'application Gedtrans.

Dans le cadre de réduction de l'impact environnementale :

- Intégration à FRET 21 pour améliorer la performance environnementale du transport
- Objectif FRET 21 : -9% d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur la période d'avril 2022 à mars 2026, soit -2 059 tonnes de GES
- Sensibilisation du personnel sur la décarbonation
- Baisse des fréquences de livraison
- Augmentation du taux de remplissage des camions

Afin d'inciter les transporteurs à s'engager dans une démarche de baisse d'émission de CO2 en utilisant des énergies plus vertueuses pour notre planète, et, à partager avec Cora les actions menées en ce sens, ce point a été intégré au cahier des charges transport. A travers les appels d'offre transport, les transporteurs peuvent préciser si ils sont chartés ou labellisés objectif CO2 et communiquer les émissions de GES sur les lignes sur lesquelles ils se positionnent.

Afin de prévenir les risques d'accident dans les réceptions sans quai transporteurs, nous testons un nouveau matériel (plate-forme et tir-palette électrique) dans les magasins et limitons les ports de charge par nos 10 magasins.

Chaque année les équipes supply sont réunies pour un brief des conditions logistiques leur exposant les règles à respecter dans le cadre de leurs relations commerciales avec nos fournisseurs. A cette occasion, leur sont rappelées les bonnes pratiques de négociations. Plus particulièrement, en 2023, les managers d'approvisionnements ont été informés spécifiquement sur les dispositions de la loi dite Descrozaille, LOI no 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

Une charte sur les bonnes pratiques en matière de négociation logistique a été communiquée et est à leur disposition.

Dans le cadre d'une stratégie commerciale de différenciation et de développement des petites et moyennes entreprises, un aménagement des conditions logistiques peut être mise en place à titre dérogatoire.

C. Grands travaux

1) Centralisation des appels d'offres

La supervision des grands travaux est centralisée au niveau de la Direction Technique, Maintenance & Investissement, qui a mis en place une procédure d'appel d'offres que les magasins doivent rigoureusement respecter. Cette procédure prévoit que toute entreprise qui candidate à un appel d'offres doit transmettre, dans sa réponse, un dossier administratif complet composé des documents suivants :

- KBIS
- Assurances (civile, décennale)
- Qualifications professionnelles
- Liasse fiscale complète de l'année N-1 au moins y compris copie du relevé des frais généraux à la Direction des finances publiques CERFA n° 2067
- Le DC7, document se substituant à l'ensemble des certificats sociaux et fiscaux (Attestation de fourniture des déclarations sociales, de paiement des cotisations et contributions sociales)
- Effectif de la société (Encadrement et employé(e)s)
- Références clients comparables (Grandes et Moyennes Surfaces)
- Plan de prévention
- Attestation sur honneur indiquant que l'entreprise respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé et le travail des enfants
- Attestation banque de France relative à la situation financière des entreprises.
- Attestation sur l'honneur de l'entreprise du respect des lois RSE (La responsabilité sociale et environnementale) applicable à son secteur d'activité.
- Attestation sur l'honneur relative au respect de la législation française de lutte contre la corruption

Depuis 2021, en lien avec sa procédure d'évaluation d'intégrité des tiers, Cora demande aux entreprises candidates à ses principaux appels d'offres de remplir un questionnaire d'évaluation d'intégrité, qui interroge l'entreprise candidate sur sa politique en matière de prévention des risques d'atteintes aux droits humains, à la santé-sécurité des personnes et à l'environnement. Des questions portent également sur les condamnations pour des faits en lien avec les risques précités, et les mesures mises en œuvre pour prévenir la réitération d'éventuelles infractions. En plus du questionnaire, la Direction Technique, Maintenance & Investissement dispose d'une base de données répertoriant les entités les plus à risque au niveau mondial, permettant d'identifier les entreprises candidates présentant des risques en termes de réputation sur des sujets liés à la RSE, ainsi que celles ayant fait l'objet de condamnations y compris pour des faits d'atteintes aux droits de l'homme, à la santé-sécurité des personnes et à l'environnement.

En 2023, dans le cadre l'article L8222-1 du code du travail, Cora s'est doté d'un outil permettant de s'assurer que nos co-contractants sont à jour de leurs obligations d'immatriculation (registre national des entreprises), de leurs obligations déclaratives et aux paiements qui y sont rattachés (organismes de protection sociale ou à l'administration fiscale). Cet outil mutualisé permet de réclamer les documents nécessaires à la vérification de l'ensemble des documents mentionnés dans cet article, à la mise en place du contrat ainsi que tous les 6 mois.

2) Réduction de l'impact environnemental

a) Energie

Pour réduire leur consommation en énergie, les magasins sont dotés depuis fin 2016 d'un outil de suivi des consommations électriques, d'un reporting mensuel des consommations gaz et électrique et sont automatiquement alertés lorsque celles-ci sont anormalement élevées. Les équipements que nous utilisons permettent également de réduire les consommations d'énergie.

Aussi, à chaque travaux ou renouvellement de matériel, nous privilégions des équipements moins énergivores et à l'impact environnemental plus limité, en matière d'émissions de gaz à effet de serre notamment. Des tests sont également réalisés pour mesurer l'impact des énergies renouvelables dans certains de nos magasins.

Nos magasins ont été progressivement équipés en luminaire LED.

En ce qui concerne les déchets, tous nos magasins reçoivent un rapport mensuel qui décrit la gestion de leurs déchets, le taux de tri, le bordereau de suivi...et ce, afin d'améliorer en permanence la gestion des déchets.

Un objectif a été fixé concernant les émissions de gaz à effet de serre : réduire ces émissions liées aux fluides frigorigènes de 25% d'ici 2025. Afin d'atteindre cet objectif, Cora s'appuie aujourd'hui sur les réalisations et projets suivants :

- 100% des installations de froid en magasins sont équipées d'un système de détection des fuites ;
- Des portes vitrées, sur le mobilier vertical froid, permettent de réduire notre consommation d'énergie, plus de 22 magasins sont déjà équipés
- Un plan de déploiement des bornes électriques sur les parkings est également en cours.
- Nous avons installé des ombrières sur les parkings de certains de nos magasins pour

avancer sur le sujet des énergies renouvelables.

Enfin, nous avons un objectif de taux de tri des déchets dans nos magasins de 80% d'ici la fin de l'année 2027.

b) Trajectoire de décarbonation

Cora France à réaliser un bilan carbone dans le cadre de la mise en place de sa trajectoire "décarbonation". L'objectif est de se conformer aux Accord de Paris et de limiter le réchauffement en dessous des 1,5 degrés.

En 2023, un E-learning sur le sujet du climat a été mis à disposition de tous les collaborateurs, en partenariat avec l'IFC.

Le souhait de Cora France est de réduire de 42% nos émissions de GES à horizon 2032.

Des projets sont en cours pour réduire nos émissions et limiter notre impact environnemental dans les domaines suivants :

- énergies renouvelables
- IRVE
- mobilité des clients
- véhicules électriques...

Nous réalisons actuellement un suivi de la consommation d'énergie par m² utile, celle-ci s'élève à 320000000 kwh en consommation d'énergie annuelle.

Nos magasins de Colmar et Wittenheim ont été équipés de systèmes de solarisation (1 540 places de parking couvertes par des ombrières à Wittenheim).

A Colmar, nous avons recouvert une partie du toit avec de la peinture blanche afin de favoriser la réflexion des rayons du soleil, notre objectif est de réduire de 50% la température de la toiture et de 4 à 10°.

En 2023, nous avons généralisé l'éclairage LED au niveau des entrées, des galeries marchandes, des espaces de stockages et réserves, dans les ateliers produits frais ainsi que dans les locaux sociaux .

IV. Focus sur la Procédure d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants

Cora a mis en place une procédure d'évaluation d'intégrité de ses principaux fournisseurs et sous-traitants.

Cette procédure suppose qu'un nouveau fournisseur, avant d'être référencé par Cora, doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation de son intégrité. Cette évaluation a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fournisseurs de marchandises et aux sous-traitants et prestataires les plus importants en termes de volume d'affaires annuel. Pour mener à bien cette évaluation, le service chargé de ce contrôle a été doté de la base de données World-Check One, recensant l'ensemble des entités les plus à risques au niveau mondial. Lorsqu'un fournisseur potentiel entre dans le champ d'application de la procédure, l'acheteur ou l'opérationnel en charge du dossier a l'obligation, avant d'engager Cora auprès de ce fournisseur, de recueillir les informations qui permettront au service chargé de l'évaluation d'intégrité d'effectuer sa recherche à l'aide de l'application dédiée ("contrôle Niveau 1"). Certaines catégories de fournisseurs doivent, en plus, remplir un questionnaire d'évaluation d'intégrité (notamment les fournisseurs de marchandises établis dans des pays placés sous la 50^{ème} de Transparency International sur la perception de la corruption). Si le contrôle de Niveau 1 identifie des risques, le cas est ensuite transmis au Service Conformité, rattaché à la Direction Juridique de Cora (contrôle Niveau 2). Lors de cette évaluation, le Service Conformité peut inviter le fournisseur potentiel à communiquer des éléments supplémentaires, par exemple les mesures prises pour prévenir la réitération d'un accident grave qui aurait été recensé par l'application. Si les éléments communiqués à ce moment par le fournisseur potentiel semblent insuffisants, alors la Directrice Juridique et Conformité de Cora peut demander la réunion d'un Comité des Risques Conformité, pour un Contrôle de Niveau 3, dont la décision s'imposera à l'opérationnel à l'origine de la demande de référencement.

Concernant les fournisseurs et sous-traitants déjà référencés, certains d'entre eux font l'objet d'une veille, à l'aide de la base de données évoquée ci-avant, notamment les fournisseurs établis dans des pays à risque.

La mise en œuvre de la procédure d'évaluation d'intégrité nous a déjà conduit à renoncer au référencement de certains fournisseurs.

V. Focus sur le Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Cora a mis en place un Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, ouverts à l'ensemble de ses parties prenantes, salariés ou non, accessible sur le site internet de Cora : <https://dap.cora.fr/accept-conditions>

Le Dispositif d'Alertes Professionnelles a pour objet de renforcer la démarche conformité de notre société ainsi que les moyens d'expression de nos parties prenantes pour que chacun soit acteur de la prévention des risques.

Il permet de signaler des faits sur les questions liées :

- à une atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales,
- à des faits graves relatifs au non-respect de la législation sur l'hygiène et la sécurité ou mettant en péril la santé physique ou mentale des salariés ou qui sont susceptibles d'affecter sérieusement l'activité de l'entreprise ou d'engager gravement sa responsabilité et sa réputation,
- à une atteinte à l'environnement,
- à toute forme de discrimination, de harcèlement,
- à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts,
- ...

Le Dispositif d'Alertes Professionnelles garantit la confidentialité et le respect des droits de chacun dans le traitement d'un signalement.

Ce lien est porté à la connaissance de nos fournisseurs et sous-traitants par le biais de nos clauses contractuelles. Il figure notamment dans nos contrats-type et conditions générales d'achats. Les salariés sont informés de ce dispositif par voie d'affichage, par mails ainsi que par le biais de sessions de sensibilisations. Un e-learning spécifique à la lutte contre la corruption sera proposé à l'ensemble des salariés au second trimestre 2024, il inclut un volet relatif au dispositif d'alertes professionnelles, rappelant que celui-ci concerne également les alertes portant sur les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement..